

**DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE**  
**N° 33/2004**  
**du 19 mars 2004**  
**modifiant l'annexe XXI (Statistiques) de l'accord sur l'EEE**

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen, modifié par le protocole portant adaptation de cet accord, ci-après dénommé «l'accord», et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

- (1) L'annexe XXI de l'accord a été modifiée par la décision du comité mixte de l'EEE n° 14/2004 du 6 février 2004 <sup>(1)</sup>.
- (2) Le règlement (CE) n° 143/2002 de la Commission du 24 janvier 2002 modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil portant organisation des enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles en 2003, 2005 et 2007 <sup>(2)</sup> doit être intégré à l'accord,

DÉCIDE:

*Article premier*

L'annexe XXI de l'accord est modifiée comme suit:

- 1) Le tiret suivant est ajouté au point 23 (règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil):  
«— **32002 R 0143**: règlement (CE) n° 143/2002 de la Commission du 24 janvier 2002 (JO L 24 du 26.1.2002, p. 16).»
- 2) Dans l'adaptation (f) du point 23 (règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil), les mots «et 2003/2005/2007» sont ajoutés à la dernière phrase du texte.
- 3) La liste figurant dans l'appendice 1 est remplacée par la liste figurant à l'annexe de la présente décision.

*Article 2*

Les textes du règlement (CE) n° 143/2002 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le 20 mars 2004, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord aient été faites au comité mixte de l'EEE (\*).

*Article 4*

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 19 mars 2004.

*Par le Comité mixte de l'EEE*

*Le président*

P. WESTERLUND

---

<sup>(1)</sup> JO L 116 du 22.4.2004, p. 66.

<sup>(2)</sup> JO L 24 du 26.1.2002, p. 16.

(\*) Pas d'obligations constitutionnelles signalées.

## ANNEXE

## à la décision n° 33/2004 du Comité mixte de l'EEE

A. LISTE DE CARACTÉRISTIQUES pour 2003, 2005, 2007 <sup>(1)</sup>

	LI	N	IS
<b>A. Implantation géographique de l'exploitation</b>			
1. Circonscription		NP	NP
a) Commune ou sous-circonscription <sup>(2)</sup>		NP	NP
2. Zone défavorisée		NP	NP
a) Zone de montagne		NP	NP
3. Zones soumises à des contraintes environnementales	NS	NP	NP
	NS	NP	NP
	NS	NP	NP
<b>B. Personnalité juridique et gestion de l'exploitation (au jour de l'enquête)</b>	LI	N	IS
1. La responsabilité juridique et économique de l'exploitation est-elle assumée par:			
a) une personne physique, exploitant individuel d'une exploitation indépendante?	Oui/non		
b) une ou plusieurs personnes physiques, partenaires, dans une exploitation en groupement? <sup>(3)</sup>	Oui/non	NS	NS
c) une personne morale?	Oui/non	NS	NS
2. Si la réponse à la question B/1 a) est «oui», cette personne (l'exploitant) est-elle en même temps le chef de l'exploitation?			
a) Si la réponse à la question B/2 est «non», le chef d'exploitation est-il un membre de la famille de l'exploitant?	Oui/non	NS	NS
b) Si la réponse à la question B/2 a) est «oui», le chef d'exploitation est-il le conjoint de l'exploitant?	Oui/non	NS	NS
3. Formation professionnelle agricole des chefs de l'exploitation (expérience agricole pratique, formation agricole élémentaire, formation agricole complète, exclusivement) <sup>(4)</sup>			
	Oui/non	NS	NS
	Oui/non	NS	NS
	Oui/non	NS	NS
	NP		

Explication: NP = non pertinent, NS = non significatif, NE = non existant

<sup>(1)</sup> Avertissement au lecteur:

La numérotation est une conséquence de la longue histoire des enquêtes de structure et ne peut pas être changée sans répercussion sur la comparabilité entre les enquêtes.

<sup>(2)</sup> Le code pour la commune ou la sous-circonscription est facultatif pour les États qui envoient une information détaillée sur les caractéristiques 2, 2a) et 3.

<sup>(3)</sup> Information volontaire.

<sup>(4)</sup> Non relevé dans les enquêtes 2003 et 2007.

### C. Mode de faire-valoir (par rapport à l'exploitant), morcellement de l'exploitation et pratiques culturales

Superficie agricole utilisée:

1. en faire-valoir direct
2. en fermage
3. en métayage et en autres modes de faire-valoir

ha/a	NP		
ha/a	NP		
ha/a	NP	NE	NE

5. Mode et pratiques culturales d'exploitation:

- a) Superficie agricole utilisée cultivée selon des méthodes d'agriculture biologique conformément aux règles de la Communauté européenne
- d) Superficie agricole utilisée de l'exploitation en cours de conversion vers des méthodes d'agriculture biologique
- e) Des méthodes de production relevant de l'agriculture biologique concernement-elles également des productions animales?
- c) L'exploitation bénéficie-t-elle d'aides dans le cadre d'un programme agro-environnemental, autres que pour l'agriculture biologique? <sup>(5)</sup>

ha/a	NP		
ha/a	NP		
Complètement, en partie, pas du tout	NP		
Oui/non	NP	NP	NP

### D. Terres arables

Céréales pour la production de grains (y compris semences):

1. Blé tendre et épeautre
2. Froment (blé) dur
3. Seigle
4. Orge
5. Avoine
6. Mais-grain
7. Riz
8. Autres céréales pour la récolte en grains
9. Légumes secs pour la récolte en grains (y compris semences et mélanges de légumes secs et de céréales) dont:
  - e) pois secs, fèves et féveroles, lupins doux
  - f) lentilles, pois chiches, vesces
  - g) autres légumes secs et protéagineux récoltés en secs

ha/a			
ha/a	NE	NE	NE
ha/a	NS		NE
ha/a			
ha/a	NS		NE
ha/a		NE	NE
ha/a	NE	NE	NE
ha/a		NS	NE

ha/a	NS	NS	NE
------	----	----	----

ha/a	NS	NS	NE
ha/a	NS	NE	NE
ha/a	NS	NE	NE

<sup>(5)</sup> Non relevé dans les enquêtes 2005 et 2007.

	LI	N	IS
10. Pommes de terre (y compris primeurs et plants)			
11. Betteraves sucrières (à l'exception des semences)		NE	NE
12. Plantes sarclées fourragères (à l'exception des semences)		NS	NS
Plantes industrielles:			
23. Tabac	ha/a	NE	NE
24. Houblon	ha/a	NE	NE
25. Coton	ha/a	NE	NE
26. Colza et navette	ha/a		
27. Tournesol	ha/a	NE	NE
28. Soja	ha/a	NE	NE
29. Lin oléagineux	ha/a	NS	NE
30. Autres cultures oléagineuses	ha/a	NS	NE
31. Lin	ha/a	NS	NE
32. Chanvre	ha/a	NS	NE
33. Autres plantes textiles	ha/a	NE	NE
34. Plantes aromatiques, médicinales et condimentaires	ha/a	NE	NS
35. Plantes industrielles, non mentionnées ailleurs	ha/a	NS	NE
Légumes frais, melons, fraises:			
14. de plein air ou sous abris bas	ha/a		
dont:			
a) cultures de plein champ			
b) cultures maraîchères	NP		
15. sous serre ou abris hauts	NS	NS	NS
Fleurs et plantes ornementales (non compris les pépinières):			
16. de plein air ou sous abris bas	NS	NS	NS
17. sous serre ou abris hauts	NS		
18. Plantes fourragères:			
a) Prairies temporaires			
b) Autres fourrages verts			
dont:			
i) maïs fourrager			
iii) autres plantes fourragères	NP	NS	NE
	NP		

19. Semences et plants de terres arables (non compris les céréales, légumes secs, pommes de terre et plantes oléagineuses)
20. Autres cultures de terres arables
21. Jachères sans subvention
22. Jachères sous régime d'aides sans exploitation économique

#### E. Jardins familiaux

#### F. Prairies permanentes et pâturages

1. Prairies permanentes et pâturages, non compris les pâturages pauvres
2. Parcours

#### G. Cultures permanentes

1. Plantations d'arbres fruitiers et baies:
- a) fruits frais et baies d'espèces d'origine tempérée <sup>(6)</sup>
- b) fruits et baies d'espèces d'origine subtropicale
- c) noix
2. Agrumeraies
3. Oliveraies :
- a) produisant normalement des olives de table
- b) produisant normalement des olives pour l'huile
4. Vignobles
- dont produisant normalement:
- a) du vin de qualité
- b) d'autres vins
- c) des raisins de table
- d) des raisins secs
5. Pépinières
6. Autres cultures permanentes
7. Cultures permanentes sous serre

LI	N	IS
NE		
NE		
NE		
	NE	NE

ha/a  
ha/a  
ha/a  
ha/a

NS	NS	NS

ha/a

LI	N	IS

ha/a  
ha/a

LI	N	IS

ha/a  
ha/a  
ha/a  
ha/a

NE	NE	NE	NE
NE	NE	NE	NE

NE	NE	NE

ha/a

NE	NE	NE	NE
NE	NE	NE	NE
NE	NE	NE	NE
NE	NE	NE	NE

ha/a  
ha/a  
ha/a

NE	NE

ha/a

	NE	NE
NE	NE	NE
NE	NE	NE
NE	NE	NE

ha/a  
ha/a  
ha/a  
ha/a

NS	NS	NS
	NE	NE
NE	NE	NE

ha/a  
ha/a  
ha/a

<sup>(6)</sup> La Belgique, les Pays-Bas et l'Autriche peuvent inclure la caractéristique G/01 (c) «fruits à coque» sous cet intitulé.

	LI	N	IS
<b>H. Autres superficies</b>			
1. Superficie agricole non utilisée (superficies agricoles qui ne sont plus exploitées pour des raisons économiques, sociales ou autres et qui n'entrent pas dans l'assolement)	ha/a		
2. Superficie boisée (7)	ha/a		
3. Autres superficies (sol des bâtiments, cours, chemins, étangs, carrières, terres stériles, rochers, etc.) (8)	ha/a		
<b>I. Cultures associées et successives secondaires, champignons, irrigation, installations de stockage pour engrais naturels, retrait des terres arables et gestion d'éléments fertilisants</b>			
1. Cultures successives secondaires non fourragères (hormis les cultures maraîchères et les cultures sous serre) (9)	ha/a	NE	NE
2. Champignons	ha/a	NE	NS
3. Superficies irriguées:			
a) superficies irrigables, total	ha/a	NE	NS
b) superficies des cultures irriguées	ha/a	NE	NS
dont:			
1) blé dur (10)	ha/a	NE	NE
2) maïs (10)	ha/a	NE	NE
3) pommes de terre (10)	ha/a	NE	NS
4) betterave sucrière (10)	ha/a	NE	NE
5) tournesol (10)	ha/a	NE	NE
6) soja (10)	ha/a	NE	NE
7) plantes fourragères (10)	ha/a	NE	NS
8) plantations d'arbres fruitiers et baies (10)	ha/a	NE	NS
9) agrumes (10)	ha/a	NE	NE
10) vignes (10)	ha/a	NE	NE
5. Cultures associées (10)	ha/a	NE	NE
7. Installations de stockage pour engrais naturels d'origine animale (fumier solide, purin et lisier) (10)			
a) L'exploitation a-t-elle des installations de stockage pour:			
i) fumier solide?	Oui/non		
ii) purin?	Oui/non	NS	
iii) lisier?	Oui/non		

(7) En Norvège, cet article comprend la superficie forestière exploitable. En Islande, cet article comprend la superficie forestière exploitable.

(8) En Norvège, cet article comprend les zones boisées à l'exception de la superficie forestière exploitable. En Islande, cet article comprend les zones boisées à l'exception de la superficie forestière exploitable.

(9) Non relevé dans les enquêtes 2003 et 2007.

(10) Non relevé dans les enquêtes 2005 et 2007.

	LI	N	IS
	NR		
mois	NR		
mois	NR	NS	
mois	NR		
	NS	NE	NE
ha/a	NS	NE	NE
ha/a	NS	NE	NE
ha/a	NS	NE	NE
ha/a	NS	NE	NE
ha/a	NS	NE	NE
ha/a	NS	NE	NE
	NR		
ha/a	NR		
	LI	N	IS
Nombre de têtes			
Nombre de têtes	NR		
Nombre de têtes			
Nombre de têtes			
Nombre de têtes			
Nombre de têtes			
Nombre de têtes			
Nombre de têtes			
Nombre de têtes			
Nombre de têtes			
Nombre de têtes	NR		
Nombre de têtes	NR		
Nombre de têtes	NS	NS	
Nombre de têtes	NS		NS
Nombre de têtes	NS		NS

b) Suffisante pour combien de mois entiers, sans vidange intermédiaire? <sup>(11)</sup>

- i) fumier solide
- ii) purin
- iii) lisier

8. Superficies sous régimes d'aide ventilées en:

- a) jachères sans exploitation économique (déjà reprises sous D/22)
- b) superficies utilisées pour la production de matières premières agricoles destinées au secteur non alimentaire (p. ex. betteraves sucrières, colza, arbres et arbustes non forestiers, etc., y compris lentilles, pois chiches et vesces; déjà reprises sous D et G)
- c) superficies converties en prairies permanentes et pâturages (déjà reprises sous F/1 et F/2)
- d) superficies agricoles converties en superficies boisées ou en cours de boisement (déjà reprises sous H/2)
- e) autres superficies (déjà reprises sous H/1 et H/3)

9. Gestion d'éléments fertilisants

- a) Superficie des plantes non récoltées pour la couverture des sols en hiver <sup>(11)</sup>

#### J. Effectif des animaux (au jour de référence de l'enquête)

1. Équidés

Bovins:

- 2. Bovins de moins d'un an, mâles et femelles
- 3. Bovins d'un an à moins de deux ans, mâles
- 4. Bovins d'un an à moins de deux ans, femelles
- 5. Bovins de deux ans et plus, mâles
- 6. Génisses de 2 ans et plus
- 7. Vaches laitières
- 8. Autres vaches

Ovins et caprins:

- 9. Ovins (tous âges):
  - a) Ovins, femelles reproductrices
  - b) Autres ovins

10. Caprins (tous âges):

- a) Caprins, femelles reproductrices
- b) Autres caprins

<sup>(11)</sup> Non relevé dans les enquêtes 2005 et 2007.

	LI	N	IS
Porcins:			
11. Porcelets d'un poids vif de moins de 20 kg			
12. Truies reproductrices de 50 kg et plus			
13. Autres porcs			
Volailles:			
14. Poulets de chair			
15. Poultes pondieuses <sup>(12)</sup>			
16. Autres volailles		NS	
dont:			
a) dindes	NS	NS	NS
b) canards	NS	NS	NS
c) oies	NS	NS	NS
d) Autres volailles, non mentionnées ailleurs	NE	NE	NS
17. Lapines mères	NS	NS	NS
18. Abeilles	NS	NS	NE
19. Bétail non mentionné ailleurs	NS	NS	NS
			Oui/non
<b>K. Tracteurs, motoculteurs, machines et installations</b>	LI	N	IS
1) <i>Au jour de l'enquête appartenant en propre à l'exploitation</i>			
1. Tracteurs à 4 roues, tracteurs à chenilles, porte-outils par classe de puissance (kW) <sup>(13)</sup>	NR		
a) < 40 <sup>(13)</sup>	NR		
b) 40 à < 60 <sup>(13)</sup>	NR		
c) 60 à < 100 <sup>(13)</sup>	NR		
d) 100 et plus <sup>(13)</sup>	NR		
2. Motoculteurs, motohoues, moto-fraises et motofaucheuses <sup>(13)</sup>	NR	NS	
3. Moissonneuses-batteuses <sup>(13)</sup>	NR		
9. Autres machines pour la récolte complètement mécanisée <sup>(13)</sup>	NR		
10. Équipement pour l'irrigation <sup>(13)</sup>			
a) Si «oui», est-ce que l'équipement est mobile? <sup>(13)</sup>	NR		NE
b) Si «oui», est-ce que l'équipement est fixe? <sup>(13)</sup>	NR		NE
	NR	NS	NE

<sup>(12)</sup> En Norvège, les coqs reproducteurs sont exclus de cet article.

<sup>(13)</sup> Non relevé dans les enquêtes 2003 et 2007.



LI	N	IS
----	---	----

2) *Machines utilisées au cours des douze derniers mois par plusieurs exploitations (appartenant à une autre exploitation, à une coopérative ou en copropriété) ou appartenant à une entreprise de travaux agricoles*

1. Tracteurs à 4 roues, tracteurs à chenilles, porte-outils par classe de puissance (kW) <sup>(14)</sup>
2. Motoculteurs, motohoues, moto-fraises et motofaucheuses <sup>(14)</sup>
3. Moissonneuses-batteuses <sup>(14)</sup>
9. Autres machines pour la récolte complètement mécanisée <sup>(14)</sup>

Oui/non  
Oui/non  
Oui/non  
Oui/non

NR		
NR	NS	
NR		
NR		

L. **Main-d'œuvre agricole** (au cours des douze derniers mois qui ont précédé le jour de l'enquête)

L'information statistique est collectée pour chaque personne, travaillant dans l'exploitation et appartenant aux catégories de main-d'œuvre agricole suivantes, afin de permettre des croisements entre elles et/ou avec d'autres caractéristiques.

1. Exploitant

Dans cette catégorie figurent:

- les personnes physiques:
  - les exploitants individuels d'exploitations indépendantes (toutes les personnes ayant répondu «oui» à la question B/1a)
  - les partenaires d'une exploitation en groupement identifiés comme exploitant
  - les personnes morales

Les informations suivantes sont collectées pour chaque personne physique mentionnée ci-dessus:

- le sexe
- la classe d'âge, conformément à la classification suivante:  
à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire à < 25 ans, 25 – 34 ans, 35 – 44 ans, 45 – 54 ans, 55 – 64 ans, 65 ans et plus
- les travaux agricoles de l'exploitation (travail ménager exclu) conformément à la classification suivante:  
0 %, > 0 - < 25 %, 25 - < 50 %, 50 - < 75 %, 75 - < 100 %, 100 % (temps complet) en pourcentage du temps de travail annuel d'une personne à temps complet

LI	N	IS
----	---	----

NR		
----	--	--

NR		
----	--	--

NR		
----	--	--

<sup>(14)</sup> Non relevé dans les enquêtes 2003 et 2007.

LI	N	IS
----	---	----

### 1. a) Chef d'exploitation

Dans cette catégorie figurent:

- Les chefs d'exploitations individuelles, y compris les conjoints et autres membres de la famille de l'exploitant, qui sont en même temps chef d'exploitation, si la réponse est «oui» à la question B/2 a) ou B/2 b).
- Les partenaires dans une exploitation en groupement identifiés comme chef d'exploitation en groupement.
- Les chefs d'exploitation dont l'exploitant est une personne morale.  
(Les chefs d'exploitation qui sont en même temps exploitants uniques ou partenaires d'une exploitation en groupement identifiés comme exploitant sont répertoriés une seule fois, c'est-à-dire, comme exploitant dans la catégorie L/1).

Les informations suivantes sont collectées pour chaque personne mentionnée ci-dessus:

- le sexe
- la classe d'âge, conformément à la classification suivante:  
à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire à < 25 ans, 25 – 34 ans, 35 – 44 ans, 45 – 54 ans, 55 – 64 ans, 65 ans et plus
- les travaux agricoles de l'exploitation (travail ménage exclu) conformément à la classification suivante:  
0 %, > 0 - < 25 %, 25 - < 50 %, 50 - < 75 %, 75 - < 100 %, 100 % (temps complet) en pourcentage du temps de travail annuel d'une personne à temps complet

NR		
----	--	--

NR		
----	--	--

NR		
----	--	--

### 2. Le conjoint de l'exploitant

Dans cette catégorie sont classés les conjoints des exploitants qui ne sont pas inclus dans L/1 ni dans L/1 a) (ils ne sont pas chefs d'exploitation: la réponse à la question B/2 b) est «non»).

Les informations suivantes sont collectées pour chaque personne mentionnée ci-dessus:

- le sexe
- la classe d'âge, conformément à la classification suivante:  
à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire à < 25 ans, 25 – 34 ans, 35 – 44 ans, 45 – 54 ans, 55 – 64 ans, 65 ans et plus
- les travaux agricoles de l'exploitation (travail ménage exclu) conformément à la classification suivante:  
0 %, > 0 - < 25 %, 25 - < 50 %, 50 - < 75 %, 75 - < 100 %, 100 % (temps complet) en pourcentage du temps de travail annuel d'une personne à temps complet

LI	N	IS
----	---	----

NR		
----	--	--

NR		
----	--	--

NR		
----	--	--

LI	N	IS
----	---	----

3. a) Autres membres de la famille des exploitants individuels, travaillant sur l'exploitation: hommes (sont exclues les personnes figurant déjà dans L/1, L/1a) et L/2)
3. b) Autres membres de la famille des exploitants individuels, travaillant sur l'exploitation: femmes (sont exclues les personnes figurant déjà dans L/1, L/1a) et L/2)

Les informations suivantes sur le nombre de personnes se trouvant dans l'exploitation correspondant aux classes suivantes doivent être enregistrées pour chaque personne appartenant aux catégories mentionnées ci-dessus:

- la classe d'âge, conformément à la classification suivante:  
à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire à < 25 ans, 25 – 34 ans, 35 – 44 ans, 45 – 54 ans, 55 – 64 ans, 65 ans et plus <sup>(15)</sup>
  - les travaux agricoles de l'exploitation (travail ménager exclu) conformément à la classification suivante:  
0 %, > 0 - < 25 %, 25 - < 50 %, 50 - < 75 %, 75 - < 100 % (temps complet) en pourcentage du temps de travail annuel d'une personne à temps complet
4. a) Main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement: hommes (sont exclues les personnes figurant déjà dans L/1, L/1a, L/2 et L/3)
4. b) Main-d'œuvre non familiale occupée régulièrement: femmes (sont exclues les personnes figurant déjà dans L/1, L/1a, L/2 et L/3)

Les informations suivantes sur le nombre de personnes se trouvant dans l'exploitation correspondant aux classes suivantes doivent être enregistrées pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus:

- la classe d'âge, conformément à la classification suivante:  
à partir de l'âge de la fin de la scolarité obligatoire à < 25 ans, 25 – 34 ans, 35 – 44 ans, 45 – 54 ans, 55 – 64 ans, 65 ans et plus <sup>(15)</sup>
- les travaux agricoles de l'exploitation (travail ménager exclu) conformément à la classification suivante:  
0 %, > 0 - < 25 %, 25 - < 50 %, 50 - < 75 %, 75 - < 100 % (temps complet) en pourcentage du temps de travail annuel d'une personne à temps complet

5. + 6. Main-d'œuvre non familiale occupée irrégulièrement: hommes et femmes

7. L'exploitant individuel qui est également chef d'exploitation a-t-il une autre activité lucrative:

- comme activité principale?
- comme activité secondaire?

8. Le conjoint de l'exploitant individuel, a-t-il une autre activité lucrative:

- comme activité principale?
- comme activité secondaire?

NR		
----	--	--

NR		
----	--	--

LI	N	IS
----	---	----

NR		
----	--	--

NR		
----	--	--

Nombre de jours de travail	NR	

NR		
----	--	--

NR		
----	--	--

NR		
----	--	--

NR		
----	--	--

<sup>(15)</sup> Non relevé dans les enquêtes 2003 et 2007.

9. Les autres membres de la famille de l'exploitant, occupés aux travaux agricoles de l'exploitation, ont-ils une autre activité lucrative? Si «oui», quel est le nombre des personnes concernées:

- comme activité principale?
- comme activité secondaire?

Nombre de personnes	NR		
	NR		

10. Nombre d'équivalents journée de travail agricole totale à temps plein au cours des douze derniers mois qui ont précédé le jour de l'enquête, non indiqués sous L 1 à L 6, effectués dans l'exploitation par des personnes non employées directement par l'exploitant (par exemple: salariés d'entreprises de travaux à façon) <sup>(16)</sup>

Nombre de jours	NR		

#### M. Développement rural

1. Autres activités lucratives non agricoles sur l'exploitation, en relation directe avec l'exploitation:

- a) tourisme, hébergement et autres activités de loisir
- b) artisanat
- c) transformation des produits de la ferme
- d) transformation du bois (scierie, etc.)
- e) aqua culture
- f) production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, combustion de la paille, etc.)
- g) travaux à façon (à l'aide de l'équipement de l'exploitation)
- h) autres

Oui/non	NS		
	NS	NS	NS
	NS	NS	
	NS		NS
	NS	NS	
	NS	NE	NE
	NS		
	NS		

#### N. Aspects environnementaux

1. Origine de l'eau d'irrigation utilisée sur l'exploitation: <sup>(17)</sup>

- a) eau souterraine <sup>(17)</sup>
- b) eaux superficielles de l'exploitation (mares, réservoir, barrages) <sup>(17)</sup>
- c) eaux superficielles extérieures à l'exploitation (lac, cours d'eau) <sup>(17)</sup>
- d) eaux extérieures à l'exploitation, issues de réseaux d'approvisionnement <sup>(17)</sup>
- e) autres sources <sup>(17)</sup>

dont:

- i) eau de mer dessalée ou saumâtre <sup>(17)</sup>
- ii) eaux réutilisées <sup>(17)</sup>

Oui/non	NR		
	NR		
	NR		
	NR	NS	NS
	NR	NE	NE

Oui/non	NR	NE	NE
	NR	NE	NE

<sup>(16)</sup> Facultatif pour les États membres qui peuvent fournir une estimation globale de cette caractéristique au niveau régional.  
<sup>(17)</sup> Non relevé dans les enquêtes 2005 et 2007. En option pour la Norvège dans l'enquête 2003.

LI	N	IS
NR	NE	NE
NR		
NR	NS	NE
NR	NR	NR

- 2. Méthodes d'irrigation employées: <sup>(18)</sup>(<sup>17</sup>)
  - a) Écoulement gravitaire de surface (submersion, rigole) <sup>(17)</sup>
  - b) Aspersion <sup>(17)</sup>
  - c) Micro irrigation (goutte-à-goutte) <sup>(17)</sup>
- 3. Bordures ou parties de champ inexploitées, mais gérées par l'exploitant pour des raisons environnementales et bénéficiant des aides communautaires <sup>(17)</sup>

<sup>(18)</sup> En option pour la Norvège dans l'enquête 2003.